80e ANNEE. — N° 144. DIMANCHE 8 DECEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

DU PASSÉ A L'AVENIR

Oh ! la belle et réconfortante protestation de Pierre Gaxotte dans Candide *contre des articles publiés par une revue illustrée qui fut célèbre avant la guerre et très répandue dans les familles, les cafés, les salons de coiffure et même les antichambres des dentistes ! De son ancienne réputation ou, si l'on veut, de son illustration passée, elle a pu conserver assez d'influence pour qu'il soit nécessaire de dénoncer, comme l'a fait Pierre Gaxotte, ce qu'il y a de détestable dans son actuelle propagande de dénigrement national. Elle ne tend à rien de moins qu'à une espèce de reniement de la France par les Français.*

Il n'y aurait rien à dire si les auteurs de ces articles, dont il vaut mieux ne pas répéter les noms, s'attaquaient au régime politique qui fut l'incomparable organisateur de notre défaite. Celui-là n'est qu'une forme extérieure de gouvernement ; il a mérité la honte qui l'accable. En le condamnant on n'attente pas au renom de notre pays. La Troisième République s'est déshonorée, mais elle seule ! Elle tombée, il reste la France !

Or, c'est à celle-ci que ces messieurs en ont. Ils nous invitent à une promenade tout au long de notre histoire, non pas pour y relever des souvenirs de beauté, des faits de grandeur ou de gloire, mais pour y découvrir des torts à la France qu'ils prennent plaisir à mettre en vitrine. Ils ne sont pas loin de présenter la nation française comme un agent de désordre dans le monde, un élément de trouble dans l'harmonieux développement de la civilisation. C'est presque un malheur qu'elle ait existé et sans elle tout aurait été bien mieux dans les destinées de l'Europe.

Nous ne voulons pas discuter ici les intentions de ces chroniqueurs qu'il est tout de même bien difficile de croire inconscients. En tout cas, calculées ou non, ces tendances sont assez visibles pour rencontrer dans l'opinion française l'accueil qui leur est justement dû !

Ignorance ou présomption ? se demande Pierre Gaxotte. Après tout, ce n'est pas la question. L'important est qu'ils ne fassent croire ni à nos compatriotes ni à d'autres que notre patrie, « la plus vieille patrie d'Occi- « dent, est un défi aux lois naturelles et un paradoxe historique ».

Quelle cervelle faut-il donc ou quelle âme de sauvage pour ne rien trouver dans les annales françaises qui requière l'amour et la reconnaissance de l'humanité ?... Nous voulons citer textuellement le passage réparateur où Pierre Gaxotte rappelle ces Français indignes au respect de notre grande histoire :

« La patrie française, *écrit-il*, ce ne sont pas seulement les vies fragiles « et passagères de ses enfants, ce ne sont pas seulement des champs, des « maisons, des vignes, des prés, des troupeaux et des bois, c'est aussi une « façon de vivre, d'aimer, de raisonner, de parler et d'écrire, un huma- « nisme inimitable, un trésor d'art et de littérature, une invention sans cesse « renaissante, des souvenirs communs de bonheur et de malheur qui nous « tiennent liés les uns aux autres comme les dépositaires d'un même héritage. « Il ne nous servirait à rien de posséder la terre si le passé de la France « était effacé de nos mémoires et si, en même temps que lui, le génie français « s'engloutissait dans des abîmes sans lumière, au delà de toute profondeur, « sans espérance de pouvoir remonter.

« Et qui oserait soutenir, alors, que l'Europe et le monde auraient « gagné à cette perte ? »

Et nous où puiserions-nous la foi dans la Patrie que nous recommande le Maréchal Pétain, le courage et la persévérance qu'il nous faudra pour travailler à son relèvement si nous n'étions pas sûrs qu'elle est digne de cet effort ?

Soyons fiers de nos pères, proclame notre confrère. Oui, nous leur devons du moins cet hommage et ce sera le meilleur moyen de redevenir confiants en nous !

Emile LAPORTE.

Le voyage du Chef de l'État en Provence

Au cours du trajet de retour du train spécial qui le ramenait, un court arrêt en gare d'Avignon a permis au chef de l'Etat de recevoir un suprême hommage : celui de la délégation spéciale et des autorités vauclusiennes qui attendaient son passage dans un salon de la gare.

Le chef de l'Etat s'est montré fort touché dans l'allocution qu'il a prononcée, aussi bien des acclamations des légionnaires qui l'ont salué et des sentiments exprimés en leur nom par le président départemental que par les paroles du président de la délégation, ainsi que par les longues et chaleureuses ovations de la population avignonnaise qu'il a saluée sur le seuil de la gare en déployant un drapeau.

Le retour à Vichy

C'est à 9 h. 15, jeudi, que le train spécial ramenant de Marseille, Toulon et Avignon le chef de l'Etat est arrivé à Vichy.

Le chef de l'Etat s'est entretenu quelques instants avec les diverses notabilités, a serré la main du mécanicien et remercié de leurs concours des personnalités et les journalistes qui l'ont accompagné.

Au moment où il s'apprêtait à monter en voiture pour gagner l'hôtel du Parc, siège du gouvernement, il a été l'objet d'une ovation de la foule qui, malgré la pluie, attendait son retour.

Informations

M. Scapini se rend en Suisse

M. Scapini, ambassadeur de France, chargé de la question des prisonniers, quittera Paris dimanche prochain pour la Suisse, pour se rendre compte du rythme de libération des prisonniers de guerre français internés en territoire helvétique.

Il se rendra ensuite directement à Berlin pour procéder à l'installation de ses services. A son retour en France, M. Scapini s'occupera de la question des camps de prisonniers sénégalais.

Les dépenses de la Grande-Bretagne

L' « Associated Press » apprend que les dépenses de guerre de la Grande-Bretagne ont atteint, au cours de la dernière semaine, la somme record de 90.130.000 livres sterling, par rapport au chiffre de l'avant dernière semaine qui s'élevait à 72.300.000 livres.

Les dépenses de guerre de l'exercice en cours depuis le 1er avril dernier se sont élevées à 2 milliards 150 millions de livres sterling.

En Roumanie

Le statut militaire des Juifs vient d'être publié :

Les israélites sont exclus du service militaire. En revanche, ils devront payer les taxes militaires. Ceux qui ne pourront les payer seront astreints à des travaux d'intérêt général.

Le Maréchal Badoglio n'est plus généralissime des armées italiennes

Le D.N.B. publie cette dépêche de Rome :

Le maréchal Pietro Badoglio a été déchargé sur sa demande des fonctions de chef d'état-major général.

Il a été remplacé, par décret royal, par le général Ugo Cavallero.

La Cour Suprême de Justice va juger très prochainement MM. Léon Blum, Guy La Chambre, Daladier et le général Gamelin.

La Cour Suprême de Justice, après avoir recueilli plus de deux cents dépositions de témoins, a estimé que les pièces de la procédure étaient susceptibles d'être utilement communiquées aux inculpés détenus, MM. Léon Blum, Guy La Chambre, Daladier et le général Gamelin, ainsi qu'aux avocats par eux choisis.

Il sera ensuite procédé au dernier interrogatoire des inculpés, et après communication du dossier de la procédure au procureur général, en vue de ses réquisitions définitives, le jour de l'audience sera fixé à une date aussi rapprochée que possible.

EN PEU DE MOTS...

— Une mine de charbon a été découverte dans les environs de St-Gervais, en Haute-Savoie. Il s'agit d'une sorte d'anthracite qui s'y trouverait en quantité.

— Selon les calculs de l'Institut, le coût de la vie, en Turquie, a augmenté de 42,8 %, de 1933 à 1940.

— Le corps du comte Thierry de Ludre a été exhumé et formellement reconnu. D'après les constatations, il a été tué d'un coup de revolver qui a fait sauter la boîte crânienne.

— La grande marée de novembre a été très favorable pour la cueillette des huîtres. On estime qu'au cours de chaque marée, plusieurs millions d'huîtres ont été cueillis.

— Une épidémie de grippe a pris, à Los Angelès, de grandes proportions. Plus de 55.000 personnes sont atteintes. Trente pour cent des enfants des écoles sont contaminés.

— Quarante-deux militants communistes ou sympathisants ont été arrêtés à Nimes et conduits dans les bureaux du service de la Sûreté. 10 ont été retenus pour être internés dans un camp de séjour surveillé.

Chronique du Lot

APPEL AUX CADURCIENS

Pour ceux qui se sont battus

L'Armée française, celle que nous avons tous connue, fondée sur la conscription, n'est plus. A l'Armée nouvelle, « l'Armée de l'Armistice », incombe la tâche de maintenir nos traditions glorieuses de vingt siècles d'histoire.

Cela, tout le monde le sait.

Mais mon propos, lecteurs cadurciens, est de vous entretenir plus particulièrement des hommes qui composent actuellement cette « Armée de l'Armistice », dont vous avez tant entendu parler.

Le 150e Régiment d'Infanterie, — le Régiment de Verdun —, dont un bataillon tient garnison dans vos murs, est constitué par des jeunes gens des classes 38 et 39/1, qui ont fait la guerre, ainsi que des éléments de la classe 39/2, incorporée au moment même où notre front s'effondrait sous la ruée allemande.

La plupart de ces soldats ont donc combattu. Ils ont combattu jusqu'à la limite de leurs forces pour défendre notre terre de France, pour vous défendre, vous. Et si leur lutte fut vaine, puisqu'elle n'a pu réussir à bloquer l'invasion du territoire, elle vous a épargné l'occupation. Y avez vous parfois songé ?

Et avez-vous pensé aussi combien il est douloureux, pour un soldat, pour un Français, d'avoir vécu la défaite, de la sentir toujours présente et, parfois, de se l'entendre reprocher par des gens qui n'ont point entendu le tonnerre du canon, ni les vrombissements des Messerschmidt ?

Mais d'autres souffrances, plus intimes, plus oppressantes, viennent s'ajouter à ce deuil qui voile le cœur de tout combattant. Originaires de la zone occupée, la plupart de nos soldats sont sans nouvelles de chez eux. Et sans argent. Il y a les cartes, certes. Mais elles sont vagues, impersonnelles. Elles ne répondent point aux questions angoissées que se posent nos soldats, qui, depuis des mois, n'ont point embrassé leurs parents, leur femme, leurs enfants, leur fiancée. Et, beaucoup, au moment de leur libération, ne retrouveront plus ce qu'ils aiment, et leur foyer ne sera plus qu'un amas de décombres.

Ils vivent, nos soldats, loin de toute présence aimée, loin de la province natale, loin du foyer, dans l'angoisse permanente de l'inconnu, ou la certitude des ruines et de la solitude.

Et pourtant, la France a encore besoin d'eux. La France, c'est-à-dire vous, nous tous. Pendant quelques semaines encore, peut-être pendant quelques mois, ils vont demeurer au service de la patrie blessée, à qui ils ont consenti tous les sacrifices.

Sans doute, le Commandement ne néglige rien pour améliorer le sort matériel de ces combattants de l'Armistice. Des mesures importantes ont été déjà prises. D'autres suivront.

Mais rien ne saurait remplacer l'amour, l'affection, la tiédeur du foyer. C'est pourquoi, Cadurciens qui me lisez, témoignez votre sympathie agissante à ces soldats qui sont seuls dans votre ville, qui veillent la France blessée. C'est si peu, ce qu'on vous demande. Et c'est énorme, ce peu que vous donnerez ; car c'est si bon, lorsqu'on est seul, de rencontrer un regard amical, un sourire bienveillant, une parole réconfortante.

Songez-y, vous qui êtes chez vous, parmi ceux que vous aimez. Songez-y, et donnez à vos défenseurs d'hier et d'aujourd'hui ce témoignage de fraternité française qui leur est dû.

Jean DALSACE.

PLUS DE T.S.F. BRITANNIQUE

M. le Préfet vient de prendre l'arrêté suivant :

Article 1er. — Est interdite la réception, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public, des émissions radiophoniques des postes britanniques et, en général, de tous postes se livrant à une propagande antinationale.

Article 2. — Ces dispositions sont exécutoires dès la publication du présent arrêté.

Article 3. — Toute infraction aux présentes dispositions sera punie d'une amende de 16 à 100 fr. et d'un emprisonnement de six jours à six mois ou de l'une des deux peines seulement.

Il pourra, en outre, être procédé à la saisie administrative des postes de réception.

AUX REFUGIES

Les Assistantes Sociales sont à la disposition des réfugiés pour tout ce qui peut les concerner au point de vue matériel, les lundi, mercredi et vendredi de 14 à 16 heures, au Dispensaire d'Hygiène Sociale, rue Joachim-Murat à Cahors.

CONTRE LA PROPAGANDE COMMUNISTE

M. le Préfet vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — Est interdite l'émission des tracts communistes et la complicité en cette matière.

Art. 2. — L'infraction à ces dispositions entraînera l'internement administratif des individus appréhendés en vertu du décret du 18 novembre 1939.

Art. 3. — En outre, la découverte de tracts extrémistes sur le territoire d'une commune entraînera l'internement administratif des militants communistes, notoirement connus, à moins qu'ils ne soient déjà poursuivis judiciairement, en vertu d'une procédure dûment engagée.

⁂

Un autre arrêté dont ci-dessous le texte vise la même propagande :

Article premier. — Est interdit à tous fabricants, marchands grossistes ou détaillants, de vendre sans autorisation délivrée par les Commissaires de Police, les appareils duplicateurs et les papiers susceptibles d'être employés à la confection de circulaires ou tracts ronéotypés.

Art. 2. — Un registre spécial devra être tenu par des commerçants : mention y sera faite des noms et adresse des acquéreurs, de la date de la vente, du numéro de l'appareil vendu et de l'autorité ayant délivré l'autorisation. Les appareils dont la vente n'aura pas été autorisée seront saisis.

Art. 3. — L'infraction à ces dispositions entraînera à l'égard des contrevenants l'application du décret du 18 novembre 1939.

QUI VEUT ACCUEILLIR EN PERMISSION DES SOLDATS SANS FAMILLE?

Le Ministère de la Guerre a décidé d'accorder des facilités pour l'envoi en permission des militaires originaires de la zone occupée.

Un certain nombre de ces permissionnaires seront dirigés sur des Etablissements divers.

Toutefois, les permissions prises dans ces Etablissements ne constitueront pas pour eux une détente du même ordre qu'une permission passée en famille.

Afin de permettre à ces militaires, dont le sort est susceptible d'intéresser tous les Français, de bénéficier d'une permission dans un cadre familial, il est fait appel à tous ceux qui pourraient accueillir chez eux, pendant une durée de 12 jours, un militaire permissionnaire.

Ces militaires recevront au moment de leur départ une indemnité de 11 fr. 50 par jour. En outre de celle-ci, la famille qui les hébergerait recevrait directement de l'autorité militaire une somme de 100 francs pour la période de permission.

Tous ceux qui désireraient accueillir dans ces conditions un militaire de la zone occupée et manifester ainsi leur solidarité et leur désir de remédier à la triste situation de ces militaires sont priés de faire connaître leur adresse à l'État-Major du Commandement Militaire du Département du Lot.

Ils sont certains d'avance de la gratitude des permissionnaires qu'ils accueilleront et de celle de tous les bons Français.

Le Colonel DE BRAUER,
Commandant Militaire du Département du Lot.

LE PRIX DES ŒUFS

M. le Préfet vient de prendre un arrêté dont voici les dispositions principales :

Article 1er. — Par modification aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1940, les prix maxima de vente des œufs sont fixés comme suit, à dater de la publication du présent arrêté :

I. *Œufs frais :* 14 fr. 50 la douzaine chez le producteur ; 16 fr. 50 la douzaine sur les marchés et dans les magasins de commerce.

II. *Œufs conservés à la chaux :* d'un poids moyen de 55 à 60 gr., 875 fr. le mille en gros au lieu de conservation ; 12 fr. 50 la douzaine à la vente au détail. — d'un poids moyen de 52 à 55 gr., 800 fr. le mille en gros au lieu de conservation ; 12 fr. la douzaine à la vente au détail.

III. *Œufs conservés en frigorifique ou stabilisés :* d'un poids moyen de 55 à 60 gr., 900 fr. le mille en gros au lieu de conservation ; 13 fr. la douzaine à la vente au détail. — d'un poids moyen de 52 à 55 gr., 850 fr. le mille en gros au lieu de conservation ; 12 fr. 50 la douzaine à la vente au détail.

Article 2. — Ces prix devront être affichés sur les marchés et dans les magasins de commerce, dans un endroit visible et facilement accessible au public. Ils pourront être révisés si les conditions du marché l'exigent.

LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES DU MOIS DE NOVEMBRE

Pour infraction aux lois contre l'alcoolisme et la police des débits de boissons, 3 cafés ont été fermés pour une période de 7 jours, un restaurant pour 5 jours, un hôtel pour un mois.

Pour hausse illicite ou vente sans tickets 5 épiceries, 8 boucheries, 3 charcuteries ont été fermées pour une période variant de 5 jours à un mois.

Toutes ces sanctions prises par arrêté de M. le Préfet n'excluent pas les poursuites judiciaires.

Nos Echos

Bravo ! Monsieur le commissaire !

En ces temps de gel et de verglas, il serait plus nécessaire que jamais d'avoir à Cahors, puisque c'est de notre ville que nous parlons, un bon service de voirie, qui nettoie les rues convenablement.

Hélas ! Cela exigerait un personnel plus nombreux, un matériel adéquat. Et toutes ces choses si nécessaires sont un luxe que les pauvres ressources de notre budget indigent ne peuvent s'offrir !

Il y a tout de même un moyen de pallier dans une large mesure à cette insuffisance. C'est la collaboration des habitants. M. le commissaire de police vient de leur rappeler qu'ils sont tenus de la donner, qu'ils doivent balayer la neige et casser la glace au devant de leur maison, magasin, cour, jardin et autres emplacements jusqu'au milieu des rues,

Voilà qui devrait aller sans le dire, mais qui va encore bien mieux en le disant. A une condition, toutefois, c'est que la prescription soit obéie. Mais comme cela dépend justement de celui qui l'a édictée nous pouvons être sûrs qu'il y tiendra la main.

Lorsqu'un arrêté ou une ordonnance de police, pris à bon escient bien entendu, ne sont pas observés, il y a toujours deux coupables : celui qui n'obéit pas et aussi celui qui ne se fait pas obéir. Et le plus coupable des deux n'est pas celui qu'on pense !

Nous sommes donc assurés que cette excellente ordonnance, — grâce à laquelle nos rues vont devenir magnifiquement propres — sera aussi ponctuellement exécutée par les habitants que sérieusement surveillée par la police.

Et vous verrez que ça n'est pas peu dire !...

Ce qu'il faut comprendre !

Pour corroborer ce que nous disons par ailleurs d'une autre consigne, il nous suffira de faire observer que celle qui vise « l'obturation » (ah ! ce mot, où est-on allé le chercher ?) des lumières est beaucoup mieux observée à présent qu'elle ne le fût jamais.

Il y a bien encore par-ci par-là des lumières très apparentes et qui doivent se voir de loin. Particulièrement à des établissements publics qui ne manqueront certainement pas de mettre bientôt fin à ce mauvais exemple. En attendant, d'une façon générale, il a été fait un réel effort pour se conformer aux prescriptions officielles.

Ce n'est pas que le danger soit plus grand et nous ne voulons pas nous demander si cela ne vient pas de ce qu'on sait qu'à présent les contraventions ne seront pas levées aussitôt que mises ! ! !

Nous soulignons simplement cet heureux changement qui prouve qu'on pourra peu à peu amener nos concitoyens à considérer qu'il n'y a aucune gloire à violer une consigne, aucune hmiliation à l'observer. Qu'au surplus, elles ne sont pas faites pour embêter les gens, mais au contraire dans leur intérêt.

Quel brave peuple, quel peuple invincible sera le peuple français le jour où il aura compris çà !

TANT MIEUX

Dans le numéro du *Temps* de dimanche dernier, J. Ernest-Charles nous disait une chose fort juste et de laquelle nous ne nous étions pas assez avisés, c'est à savoir que les belles voyageuses de 1938-1939 n'avaient « pas plus l'amour de la nature que leurs retentissantes aïeules du XVIIe siècle ».

Il est vrai que cette nature, les chemins et les bois, les routes et les montagnes, elles ne la voyaient qu'à travers les vitres closes de leur automobile. Pour elles, un dimanche à la campagne qu'était-ce ? C'était cent cinquante ou deux cents kilomètres parcourus assises sur les coussins de leur voiture, avec la carte Michelin sur leurs genoux et, au volant, un époux obligatoirement muet et attentif à ce qui se présentait devant ses roues. Elles ne descendaient guère que pour s'asseoir à une table d'auberge et une ou deux fois dans l'après-midi pour faire ce que vous savez.

Sauf au gros de l'été l'odeur de cette nature ne leur arrivait même pas dans leur petit salon roulant, parce que les vitres en étaient closes. Les plus poétiques sous-bois, les plus belles bruyères enracinées dans l'humus odorant ne leur envoyaient pas leur parfum. La nature défilait à leurs glaces, comme elle eût défilé dans un kaléidoscope manœuvré dans le fauteuil d'un salon.

J'ai fait souvent, emmené par des amis, des promenades dans ces conditions. A peine m'avait-on signalé une curiosité à droite ou à gauche de la route que la vitesse du véhicule l'escamotait. Les plus beaux paysages avaient cet air fugitif, cet aspect immatériel qu'ils ont dans nos rêves. On ne se sentait pas en eux. Vrais et positifs ils n'étaient pourtant pas plus réels que sur l'écran cinématographique.

Il y avait des fois où j'avais envie d'injurier le conducteur indifférent à tant de charme et de séductions. J'avais envie de leur crier : « Mais arrêtez donc votre machine, bon Dieu ! Et descendons sur cette route, que nous la sentions sous nos pieds et que l'odeur des arbres et des prés et de l'air nous entre dans la poitrine ! » Mais je n'osais pas, étant l'invité. Il me fallait prétexter un urgent besoin de descendre et « faire un cent mètres ». Mais la voix du maître du volant me rappelait bien vite. On n'était pas là pour s'amuser à cueillir la noisette.

Les gens qui possédaient une auto ne semblaient pas avoir compris que cet admirable engin devait leur permettre de découvrir la nature et de mieux communier avec elle au lieu de les en séparer.

Notre confrère nous dit que le manque d'essence a remis la marche en honneur et la nature à son rang. Tant mieux.

PAN.

CAHORS

SIRÈNE OU TOCSIN ?

Essayons toujours, nous verrons bien !

On a été quelque temps incertain à Cahors sur le point de savoir lequel, de la sirène ou du toscin, était pour l'incendie et lequel était pour l'alerte aérienne.

Puis il fut bien entendu et bien compris que les cloches signifieraient le feu et que la sirène signifierait les avions.

Or, une de ces dernières nuits..., ici je ne sais comment dire la chose pour y couper d'être coupé.

Enfin, disons que les cloches ont sonné, mais que ce n'était pas pour un incendie.

Alors, maintenant, on ne sait plus !

LE PRIX DU LAIT

M. le préfet du Lot vient de prendre un arrêté dont voici les dispositions principales :

Article premier. — Les prix maxima de vente du lait en nature à la consommation sont fixés comme suit :

Dans les localités de Cahors et de Gourdon : lait en gros vendu à l'industrie de distribution, 1 fr. 60 ; lait vendu par le grossiste au détaillant, 1 fr. 70. — Lait au détail : vendu en magasin, 1 fr. 90 ; porté à domicile, 2 fr.

Dans les autres localités du département: lait au détail : vendu en magasin, 1 fr. 80 ; porté à domicile, 1 fr. 90.

Art. 2. — Le prix du lait écrémé est fixé à 70 centimes de moins que le prix du lait entier à la consommation.

Art. 3. — Sont homologuées les propositions de la Commission spéciale prévue à l'article 10 du règlement n° 3 fixant à 1 fr. 40 le prix *minimum* qui sera payé aux producteurs agricoles pour le lait ramassé à la ferme et destiné à l'approvisionnement des villes de Cahors et de Gourdon.

Dans les autres localités, les producteurs devront recevoir un *minimum* égal à 1 fr. 20 par litre.

LE SECOURS NATIONAL ET LA SAINT-NICOLAS

Le Secours National a voulu que la Saint-Nicolas fut fêtée par tous les enfants Lorrains que des circonstances cruelles ont chassés de leur pays.

Pour les petits Lorrains du Lot, il y aura aujourd'hui un goûter, quelques surprises, des friandises. [*Communiqué*].

RESPECTEZ LES PRIX

Dans sa séance du 29 novembre 1940, la Commission Départementale de la Surveillance des prix a décidé de transmettre au Parquet les dossiers de 5 personnes pour hausses illicites.

De plus, en raison de la gravité des faits reprochés aux intéressés, M. le Préfet a décidé la fermeture de : 2 magasins de chaussures, 2 charcuteries, 1 boucherie et 1 épicerie.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Théophile Décremps, professeur honoraire, décédé à l'âge de 78 ans.

C'est une vieille et bonne figure cadurcienne qui disparaît.

M. Décremps avait exercé, pendant 40 ans, les fonctions de professeur de 9e au lycée Gambetta, et toutes les générations de potaches qui furent ses élèves, ont conservé de cet excellent maître le meilleur souvenir et l'entouraient de leurs vives et déférentes sympathies.

Nous saluons la mémoire de M. Théophile Décremps et nous adressons à Mme Décremps, à Mme et M. Décremps, Conservateur des Hypothèques à Albi, à Mlles Madeleine et Jeanne Décremps, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

Trouvaille

Il a été trouvé un collier. Prière de le réclamer au Pensionnat Jeanne d'Arc.

PALAIS DES FETES

Samedi 7, dimanche 8 décembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Edwige Feuillère, Jean Chevrier dans un grand film de Léo Joannon

L'ÉMIGRANTE

scénario original de J. Aurenche et Yves Allégret.

En complément : **L'appel des rochers.**

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 novembre au 6 décembre 1940

Naissances

Combarieu Marie, rue Wilson.
Constans Claudette, rue Wilson.

Publication de mariage

Kowarsky Lazare, administrateur de la Croix-Rouge Belge et Ots Adèle, ambulancière de la Croix-Rouge Belge à Cahors.

Mariages

Vialaret Emilien, auxiliaire S.N.C.F., et Lasaul Germaine, s.p.
Blaty Frédéric, carrossier, et Flamand Martha, s.p.
D'Aumale Christian, aspirant au 150e R.I., et Darrasse Madeleine, étudiante.
Dujols Roger, maréchal-ferrant, et Ramès Marthia, s.p.

Décès

Triadou Joseph, notaire, 63 ans, bd Gambetta, 83.
Amon Emilie, Vve Vialla, 68 ans, rue St-Géry, 15.
Dessaint Victoria, s.p., 43 ans, rue St-Namphaise, 2.
Pagès Benjamin, s.p., 47 ans, rue Wilson.
Decremps Théophile, retraité, 78 ans, rue de Coty.

LA TRUFFE

Mardi dernier, sur le marché de Lalbenque, les truffes ont fait une sobre apparition ; quelques petits lots de 3 et 4 livres furent vendus à des prix variant entre 20 et 28 fr. le kilo.

Le manque d'apport est dû à la gelée qui empêche le cavage. Il est rappelé aux trufficulteurs que le marché s'ouvrira dorénavant à 13 heures (heure légale). Cette décision permettra aux acheteurs de pouvoir expédier à temps leurs paniers au train de Cahors qui part vers 19 heures de notre gare.

Service des pharmacies

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 8 décembre et le lundi matin 9 décembre, par la Pharmacie HEILHES.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Dimanche 8 décembre au Stade Lucien-Desprats, en Coupe du Périgord Agenais (2e catégorie), le Stade Cadurcien recevra l'Union sportive de Saint-Cyprien.

Nos stadistes maintenant bien au point feront tous leurs efforts pour fournir une belle exhibition et obtenir la victoire. L'équipe a bon moral, et sous la conduite de Heilhes et Meulet doit obtenir de bons résultats ; aussi nous espérons qu'un nombreux public se pressera dimanche autour des barrières du Stade pour encourager nos joueurs.

Voici le calendrier et le règlement de la Coupe : 12 clubs engagés, Terrasson, Mussidan, Nontron, Neuvic, Exideuil, Condat, Sarlat, Belvès, Gourdon, Saint-Cyprien, Cahors, Souillac.

1 poule de trois : Mussidan, Nontron, Neuvic.

1 poule de trois : Terrasson, Exideuil, Condat.

1 poule de six : Belvès, Sarlat, Gourdon, Souillac, St-Cyprien, Cahors.

Voici les dates de la poule de six :

8 *décembre :* Sarlat contre Souillac à Sarlat ; Belvès contre Gourdon à Belvès ; Cahors contre St-Cyprien à Cahors.

22 *décembre :* Souillac contre Cahors à Souillac ; St-Cyprien contre Belvès à St-Cyprien ; Gourdon contre Sarlat à Gourdon.

5 *janvier :* Gourdon contre Souillac à Gourdon ; Belvès contre Cahors à Belvès ; Sarlat contre St-Cyprien à Sarlat.

19 *janvier :* Belvès contre Souillac à Belvès ; St-Cyprien contre Gourdon à St-Cyprien ; Cahors contre Sarlat à Cahors.

2 *février :* Souillac contre St-Cyprien à Souillac ; Sarlat contre Belvès à Sarlat ; Gourdon contre Cahors à Gourdon.

Les deux premiers de cette poule formeront, avec le vainqueur de chaque poule de trois, une poule finale de 4 dont le vainqueur montera dans la catégorie supérieure.

Le classement se fait par points : match gagné 3 points ; match nul avec points marqués 2 points ; match nul sans points marqués 1 point ; match perdu 0 point.

Comme prime à l'offensive, un match gagné avec 11 points de différence donne un point de plus au classement et un match gagné par plus de 21 points de différence donne 2 points de plus au classement.

⁂

L'équipe Juniors se déplacera dimanche 8 décembre à Fumel pour y matcher les Juniors Fumelois. A cet effet, tous les jeunes sont convoqués devant la mairie pour 12 h. 1/4.

EDEN

Samedi 7 et dimanche 8 décembre, en soirée. Dimanche, matinée.

Une passionnante aventure

LE SECRET DES CHANDELIERS

avec William Powell et Luise Rainer.

En complément : **Les héros du rivage,** documentaire. — **La Guyane anglaise,** documentaire.

SUR SCENE

LES TROUBADOURS GASCONS

des principaux concerts parisiens, et de la radio, dans leur répertoire de vieilles chansons françaises ; à l'accordéon, airs classiques et modernes, de la belle musique, de belles chansons.

AUX REFUGIES BELGES

Tous les réfugiés de nationalité belge séjournant dans les départements de Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Lot, Dordogne et Gironde non occupée, qui ne se sont pas encore fait connaître au Haut-Commissariat Belge de Montauban, sont priés d'envoyer sans délai leurs nom et adresse, 46*bis*, rue de la République, Montauban.

Les Belges titulaires de la carte d'identité d'étranger, domiciliés ou réfugiés dans ces mêmes départements, sont également priés d'envoyer leurs nom et adresse.

Les réfugiés qui n'ont pas de motifs absolument impérieux à faire valoir pour prolonger leur séjour en France seront rapatriés en Belgique par les soins du Haut-Commissariat à Montauban.

Clôture de la chasse à la Perdrix

En exécution des prescriptions ministérielles du 22 novembre 1940, la chasse à tir de la perdrix sera interdite dans tout le département du Lot, à partir du dimanche 22 décembre 1940 au soir.

Arrondissement de Cahors

Duravel

Mariage. — Lundi, 2 courant, a eu lieu, dans l'intimité, le mariage de notre jeune compatriote Simone-Jeanne Hauüy, âgée de 17 ans, avec Marcel-Emile Costes, de Laville, commune de Saint-Front (Lot-et-Garonne), âgé de 18 ans.

Nos meilleurs vœux de bonheur à ce jeune couple.

Montcuq

Vol. — Dimanche dernier, 1er décembre, tard dans la soirée, Mme Vve Pomié, épicière et buraliste, constata, en rentrant dans son magasin, après une course dans le bourg, un certain désordre dans sa provision de tabac. Plusieurs paquets de cigarettes étaient sur le parquet.

Mme Pomié se rendit compte qu'on lui avait volé pendant son absence, des paquets de cigarettes et des cigares. Elle porta plainte le lendemain matin à la gendarmerie.

L'enquête intelligemment et vivement menée a abouti. Mardi soir, le coupable, un soldat de la D.A.T., originaire des Landes, était arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Cahors.

Promilhanes

Pour nos prisonniers. — Les chasseurs de Promilhanes se sont réunis dimanche dernier et ont organisé en commun une partie de chasse : six beaux lièvres ont été abattus.

Mis en civet par notre aimable hôtelière, Mme Boissel, et répartis dans des boîtes de conserves, ils seront expédiés à nos chers prisonniers de guerre, comme cadeau du Nouvel An.

Au nom de ces derniers nous disons merci aux habiles chasseurs et les félicitons pour leur beau geste. — J. B.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Nécrologie. — Les nombreux amis de M. Guittard apprendront avec peine son décès. M. Guittard a été prématurément enlevé à sa famille à l'âge de 65 ans. Pendant plus de trente ans, il fut maître primaire et professeur au collège Champollion où il a laissé le souvenir d'un éducateur accompli.

Son grand cœur et son grand caractère lui avaient valu l'estime générale. Aussi, malgré l'heure matinale, un long cortège respectueux avait tenu à saluer sa dépouille mortelle, qui a été dirigée sur Souillac, pour y être inhumée dans un caveau de famille.

A Mme Guittard, sa veuve, à son fils Charles Guittard, ingénieur des Ponts et Chaussées, à sa belle-fille, à Mlle Tronche et à tous les autres membres de sa famille nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

La St-Nicolas des enfants lorrains. — Vendredi 6 décembre, dans la cité Ratier, a eu lieu une petite fête de famille pour les enfants expulsés de Lorraine avec leurs parents.

Deux fois Françaises par libre choix, ces familles, arrachées à leurs foyers et dispersées après avoir tout abandonné, sont dignes de trouver dans ce pénible exil un accueil plus attentif encore que celui que trouvent chez nous d'autres exilés. Ils sont de la famille, ils ne sont pas des étrangers, il ne faut pas que l'exilé partout soit seul. Il faut que, dans le malheur de la patrie, cessent toutes les divisions, que se retrouve dans le sentiment national le sens de la race et du foyer.

M. le général Niessel et Mme Corneau ont pris l'initiative de cette Saint-Nicolas des enfants lorrains, réunis par le Comité de la Croix-Rouge de Figeac, sous la haute direction du général qui, toujours alerte sur les routes, se dévoue inlassablement au soulagement des malheureux militaires et civils.

Il a été distribué des friandises et des jouets à tous ces enfants qui, hier encore, avec leurs parents, se trouvaient aux premières loges d'une scène où les sourires faisaient place aux pleurs.

Au nom des prisonniers nous leur renouvelons nos meilleurs remerciements ainsi qu'à M. le préfet pour sa bonne initiative.

Dans la gendarmerie. — M. Cadiergues, gendarme à Figeac, atteint par la limite d'âge, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. Pendant dix ans qu'il a exercé à Figeac, par la manière dont il a accompli ses délicates et souvent difficiles fonctions, il s'est attiré l'estime et la considération générales. Il part entouré de l'estime de ses chefs et de l'amitié de ses camarades. Nous lui adressons nos vœux sincères de longue et paisible retraite.

Il est remplacé par M. Calvet qui vient des brigades de Saint-Girons, précédé des meilleurs renseignements, auquel nous adressons nos souhaits de bienvenue.

Etat civil du mois de novembre. — Naissances : Delbos Jean-Auguste ; Erard Marie-Dominique; Bettanis Marie-Françoise ; Breil Marie-Raymonde ; Laurençon Josiane ; Marie-Chantal-Françoise Benoît ; Prunier Eugénie-Juliette; Lescure Eliane-Angèle, Marie.

Mariages : Latieule André-Paul et Jean Madeleine-Jeanne ; Belvezet André-Louis-Gilbert et Calméjane Elise-Germaine ; Tachoire Jean-Bertrand et Chadefaux Renée-Marie-Pierrette.

Décès : Frobert Charles, 92 ans ; Corn Isidore, 57 ans ; Lagarrigue Marie, 88 ans ; Delpeyroux Marie-Augusta, 54 ans ; Longuet François, 87 ans ; Lafond Léon-Georges-Lucien, 53 ans ; Delbos Germain, 63 ans ; Fredon Marie, 62 ans ; Vaysse Célestin, 81 ans; Lacroux Jean-Baptiste-Auguste, 74 ans ; Rames Eugénie-Marie-Adeline ; Fiches Anna, 68 ans ; Murat Marie-Amélie, 66 ans ; Saur Jean, 72 ans ; Perrin Marie-Julie, 95 ans, refoulée de la Moselle.

Latronquière

Une vache phénomène. — Cette vache qui appartient à M. Lablanquie du village de Paramelle, commune de St-Cirgues, vient de mettre bas 4 veaux, tous vivants. Deux d'entre eux sont morts peu après leur naissance et les deux autres sont allaités par leur mère.

Pour le Secours National. — Notre chef-lieu qui a centralisé les dons en nature provenant des 14 communes du canton a réuni le joli total de 1.760 kilos de linge, vêtements, couvertures, etc..., que de généreux donateurs ont mis gracieusement à la disposition du Comité de répartition. C'est un résultat des plus magnifiques.

Pour nos prisonniers. — Les prisonniers de guerre privés de famille ou nécessiteux, habitant notre commune, vont recevoir, grâce aux largesses de M. Roussille, ancien maire et conseiller général, deux bons colis chacun.

Réquisition du foin et de la paille. — La Commission de réquisition opère actuellement au chef-lieu de canton. Les propriétaires agriculteurs des communes avoisinantes ont apporté et continueront à apporter pendant une huitaine de jours la quantité de foin et de paille qu'ils doivent fournir. Le prix fixé par quintal métrique est plutôt avantageux. Foin et paille sont mécaniquement mis en bottes sur notre foirail.

Une centenaire. — La famille de Mme Philippine Piganiol qui habite le hameau de Cayrol, commune de Sousceyrac, vient de demander, en vue de fêter son centenaire, le bulletin de naissance de cette veuve, originaire du village de Gouttenedonde, en notre commune. La centenaire, encore bien portante et d'un caractère jovial, aime à plaisanter avec ses parents et ses voisins.

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

Dans la gendarmerie. — Nous avons appris avec le plus vif plaisir que notre estimé compatriote, M. Marcel Girard, gendarme à Souillac est muté et passé à la gendarmerie de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Tous nos compliments.

Mariage. — Samedi, 30 novembre, il a été célébré en notre mairie, le mariage de Mlle Alida-Maria Audard, du village de Jouanicou, avec M. André-Gabriel Bessières, de la commune des Arques. Souhaits de bonheur aux jeunes époux.

Football. — L'Union Sportive de football « La Dégagnacoise », tout récemment créée, s'est rencontrée, dimanche, pour sa première sortie, avec une équipe de Salviac bien entraînée.

Le résultat de cette rencontre est : match nul, 3 à 3. C'est un bon début. Félicitations.

Souillac

Foire du 4 décembre. — Voici les cours de notre foire du 4 décembre :

Marché aux bœufs. — Pas de gros attelages ; bouvillons prêts au dressage, 8 à 10.000 francs ; bourrets d'Auvergne, 5 à 6.000 francs ; vaches laitières, 10 à 12.000 francs, le tout la paire ; pas de pores gras ; porcelets à 2 mois d'âge, 300 à 350 francs, suivant qualité et grosseur.

Marché à la volaille. — Poules, coqs et canards, 10 fr. ; poulets de grains, 11,50 à 12 francs ; dindes, 10,50 ; pintades, 13 fr. ; lapins domestiques, 6,50 à 7 fr., le tout le demi-kilo ; pigeons communs, 8 à 10 fr. ; de grosses espèces, 19 à 21 fr. le couple ; œufs en petite quantité, vendus 13 fr. la douzaine.

Gibier. — Lapins de garenne, 8 fr. ; lièvres, 8,50 à 9 fr. la livre ; perdreaux, 16 à 17 francs l'unité.

Apport assez important de truffes vendues entre 18 et 20 francs le kilo.

SUCCÉDANÉS. — Représentants spécialisés, clientèle particulière, demandés pour vente succédanés avantageux. Ecrire N° 358, Agence Havas, Toulouse.

PETITES ANNONCES

A VENDRE **fontaine étain Louis XV.** S'adresser au bureau du Journal.

SUIS ACHETEUR d'un **tour,** d'une **fraiseuse** et d'un **étau-limeur,** de construction récente et en très bon état. Faire offre à R. Labouèbe, 8, rue Massingy à Nice (Alpes-Maritimes).

ON DEMANDE **bons menuisiers,** libres de suite. Se présenter : Entr. Cros et Imbert, av. Jean-Jaurès, anc. maison Cros et Constant. (32.912).

CHERCHE **machine à écrire** d'occasion, bon état. Faire offres : Georges, *Journal du Lot,* Cahors (32.957).

Sténo-dactylo, rapide et expérimentée, huit ans pratique, possédant machine, recherche tous travaux domicile. Prendre adresse au Bureau du Journal. (32.960)

CONSOMMATEURS DE BON VIN

accordez votre confiance à la

MAISON SOUCIEUSE de la QUALITÉ

A. DELFOUR

à CAILLAC (Lot) — Télé. 1

MAISON à vendre, 6 pièces. Hangar, jardin, bien située. S'adresser, 1, rue des Capucins. (32.971).

IL A ETE PERDU broche or et **somme d'argent.** Récompenses. Prière rapporter, 1, rue des Capucins.

Belle voiture DELAGE pouvant se transformer camionnette 1.200 kg., 23 H.P., 8 cylindres, état parfait. **Affaire unique** pour **Gazogène.** S'adresser bureau Journal. (32.972).

REMERCIEMENTS

Madame Théophile DECREMPS ; Monsieur et Madame Daniel DECREMPS, Conservateur des Hypothèques à Albi ; Mesdemoiselles Madeleine et Jeanne DECREMPS ; les familles FERNANDEZ à Paris, DECREMPS à Crégols, CALMEJANE à Figeac, COURPET et CABANNE à Cahors, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Théophile DECREMPS

Professeur honoraire
Officier de l'Instruction Publique

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

Cabinet Immobilier

(21e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, *rue Mar.-Joffre*

CAHORS

VENTE ET ACHAT

de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

SOMMES ACHETEURS

PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix

REALISATION IMMEDIATE

Paiement comptant

Faire offres détaillées à

M. Robert MARATUECH

109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*

Téléphone 44

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Laboratoire de M. **Auguste Vincent,** 8, place Victor-Hugo, à **Grenoble,** qui enverra, gratis et franco, les indications demandées.

AVIS DE DECES

Monsieur Léon BOUSQUET ; Monsieur et Madame Jean BOUSQUET et leur fils Jacques ; Monsieur GUITARD Julien ;

Les familles COUDERC Henri, BURG Henri ; BOUSQUET Clément, DOMEC, MONTFORT, CASSAN et tous les autres parents vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Marie-Berthe GUITARD

Epouse Léon BOUSQUET

décédée le 6 décembre, à l'âge de 53 ans, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 8 décembre, à 14 heures, en l'Eglise St-Barthélemy.

Réunion aux Ormeaux à 13 h. 45.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

HERNIE

HERNIEUX ! Ne confiez votre cas qu'au spécialiste de votre région : **M. H. GAYRAUD,** qui vous garantit la disparition de n'importe quelle hernie.

M. H. GAYRAUD vous recevra à : **Villeneuve-sur-Lot,** tous les matins, 32, rue des Cieutat, de 8 à 11 h.

Dans la région, de 1 h. à 4 h., à : **Agen,** t. les merc., 92, Bd République ; **Cahors,** jeudi 12 déc. Hôt. de l'Europe ; **Fumel,** vend. 13 déc., Hôt. de l'Europe. **Prayssac,** lundi 16 déc., Hôt. Girot.

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE DE L'ESTOMAC REIN MOBILE, OBÉSITÉ, VARICES ORTHOPÉDIE

M. GAYRAUD, 32, rue des Cieutat Villeneuve-sur-Lot (Téléphone 167)

Pour toutes plantations arbres fruitiers d'agrément et d'alignement

rosiers, plants de vigne

Maison A. POUZERGUES

2 *bis,* rue Emile-Zola, près des Remparts, Cahors

Création de parcs et jardins

VENDRE — ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier

Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS

COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits

UNIQUEMENT DU COURTAGE

Extrait du Registre des arrêtés du Préfet

PROJET DE RECONNAISSANCE

du Chemin rural de Saux à Leygue dans la commune de Lascabanes

Arrêté du 16 novembre 1940 ordonnant l'enquête

Nous, Préfet du département ;

Vu la loi du 20 août 1881, article 4 ; ensemble l'instruction ministérielle du 27 du même mois ;

Vu l'ordonnance du 25 août 1835. Vu le décret du 2 mai 1936 ; Les propositions de M. le Sous-Préfet ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance du chemin rural de la commune de Lascabanes resteront déposées, pendant dix jours, du 22 novembre 1940 au 1er décembre 1940 inclus, à la mairie de cette commune, ou les habitants, prévenus par voies ordinaires de publications et d'affiches et par l'insertion de l'arrêté fixant les conditions de l'enquête dans l'un des journaux publiés dans l'arrondissement (un numéro d'insertion devra être adressé avec le dossier à la Préfecture), pourront en prendre communication sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Lespinet, maire de Lebreil, que nous désignons pour cet objet, recevra à la mairie de la dite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée, les mentionnera sur le procès-verbal qu'il ouvrira à cet effet, et donnera son avis tant sur le projet que sur les réclamations dont il a été l'objet.

Article 3. — Le Conseil municipal dont nous autorisons au besoin la réunion extraordinaire donnera également son avis définitif sur le dit projet et sur les résultats de l'enquête à laquelle il aura été soumis.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 86

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Je ne voudrais pas que vous vous imaginiez... mes sentiments sont loin d'être de l'indifférence...

Il l'interrompit :

— Oui, oui, je sais que vous allez me bercer de quelques phrases grandiloquentes. Au fond, ce n'est peut-être que la joie d'avoir un époux en vue qui vous fait changer d'attitude. Le mari, employé obscur, ne vous intéressait pas, mais le mari diplomate, c'est autre chose. Ça fait battre d'aise votre petit cœur de bourgeoise vaniteuse. Vous n'espériez pas tant, n'est-ce pas ?

Elle eut un cri de réprobation.

— Oh ! Miguel, taisez-vous ! C'est honteux ce que vous me dites là ! Jamais je n'ai eu une pareille pensée. Je suis arrivée à Genève dans le but d'avoir une explication franche avec vous et de... et de... m'excuser ! Mais je le répète, à ce moment-là, j'ignorais encore votre véritable position sociale. C'est à midi, seulement...

Il eut un haussement d'épaules.

— Ecoutez, Orane, j'ai eu toutes les patiences pour tâcher de mettre en nous un peu d'amour... de nous rapprocher. J'ai accepté certaines conditions que peu de maris, à ma place, auraient tolérées. N'oubliez pas si vous êtes ma femme devant l'état civil, vous ne l'êtes guère en réalité. Vous étiez trop orgueilleuse de vos prérogatives de race pour accepter si simplement l'amour du premier venu !... d'un pauvre aviateur sans sou ni maille !

« Aujourd'hui, d'après ce que je crois comprendre, vous venez en conciliatrice.. vous avez changé d'avis : je suis devenu un mari plus avouable ! Combien de temps dureront ces belles dispositions? Et demain, ne vais-je pas me heurter à nouveau à votre froideur ? Il vous est difficile de me supporter, Orane. Je le sens bien ! C'est plus fort que votre volonté ; vous ne pouvez pas m'aimer...

En prononçant ces mots, son visage avait pris une expression de si profonde tristesse qu'Orane se sentit toute bouleversée.

Mais, reprise par une sorte de rancune, d'orgueil blessé qui l'empêchait de redresser la fausse opinion de Miguel, en proclamant la vérité méconnue, elle observa du tac au tac :

— Mais vous non plus, vous ne m'aimez pas, n'est-ce pas ?

L'adversaire demeura un instant silencieux. Il hésitait. Qu'allait-il répondre ? Orane attendait, angoissée. De cette réponse dépendait le bonheur de leur existence...

Miguel regarda fixement celle qui était sa femme : il rencontra des yeux qui semblaient le braver ; alors, haussant les épaules :

— Non, répondit-il froidement.

Orane reçut le mot en plein cœur, son visage se crispa et elle chancela quelque peu sous le choc invisible ; mais, s'apercevant que son mari l'observait sous ses longs cils baissés, elle voulut noyer son impression douloureuse dans la colère.

— C'est bien ce que je pensais ! s'écria-t-elle, d'autant plus agressive qu'elle devait stimuler son emportement pour le mettre à la hauteur de son orgueil blessé. D'ailleurs, êtes-vous seulement capable d'aimer ? Ou plutôt, n'avez-vous pas laissé votre sensibilité auprès de cette fiancée que vous avez délaissée à cause de moi ? Eh bien ! retournez-y dans votre milieu chevaleresque où les hommes ne sont même pas capables de respecter, ne fût-ce qu'une nuit, une femme que le hasard et l'infortune ont jetée dans leurs bras.

Le visage de Miguel se décomposait sous l'affront.

— Cela suffit, Orane ! fit-il en se dressant brusquement. En voilà assez ! Est-ce pour m'insulter que vous avez quitté Paris ?... Peut-être pour me cribler de vos sarcasmes et m'enlever le peu de quiétude dont j'ai besoin ici... Maintenant, le mal est fait, vous devez être satisfaite !... Vous permettez que je me retire, n'est-ce pas ?... Je crois que nous n'avons plus rien à nous dire.

Il se leva et, d'un geste rageur, écrasa dans le cendrier sa cigarette à peine fumée. Dans une contorsion un peu théâtrale il se grandissait orgueilleusement, pour mieux la toiser.

— Et cette fois, jeta-t-il comme un défi, adieu définitivement, madame !

⁂

Avec des yeux hagards, Orane suivait tous les mouvements de Ruitz. Elle était blême.

La tête haute et très pâle, lui aussi, il se dirigeait à présent vers la sortie.

D'un geste et d'un cri, la jeune femme l'arrêta. Il y avait de l'égarement dans ses yeux, mais aussi une détermination subite qui ne calculait plus rien.. qui faisait litière de toutes les conventions.

— Ne partez pas, Miguel ; même si vous devez me maudire, il faut que vous sachiez tout.

— Tout ?.. Quoi encore ? jeta-t-il de loin, sa main sur le bouton de la porte.

— Vous avez parlé de ridicule, tout à l'heure... du monsieur de tantôt... je crois que j'ai encore plus de torts que vous ne le soupçonnez.

Elle eut un amer sourire.

— Maintenant, vous aurez réellement de vrais motifs de m'en vouloir !

Du coup, le bras de l'homme abandonna la porte. Retourné tout d'une pièce, il dévisageait fiévreusement la jeune femme.

— De quels torts parlez-vous ?... Avec cet homme ?... Vous !

Pour toute réponse, elle hocha approbativement la tête.

(*A suivre*).

PHARMACIE Paul GARNAL

97, Boulevard Gambetta -- CAHORS

La politique de collaboration vient de permettre le ravitaillement des pharmacies de la zone libre en Spécialités Pharmaceutiques de la zone occupée.

La **Pharmacie Garnal** est en mesure de délivrer la grande majorité des Spécialités Pharmaceutiques irremplaçables.

Endopancrine et *Insulines de toutes marques.*
Evatmine.
Vériane Buriat, — Passiflorine.

Les Spécialités des laboratoires *Astier, Dr Bottu, Daniel-Brunet, Dr Debat, Dr Mouneyrat, Lobica, Midy, Zizine, Robin,* etc....., les *Sirop* et *Ampoules Eucalyptine Lebrun, Sirop Rami, Sirop des Vosges Cazé,* etc.....

Ses approvisionnements en produits chimiques et en matières premières lui permettent de répondre à toutes les demandes et à tous les besoins de la thérapeutique et d'exécuter toutes les prescriptions médicales.

Elle est en situation de délivrer les principales marques de Farines Alimentaires, avec cacao ou sans cacao, vendues en pharmacie et destinées aux enfants, aux malades et aux vieillards.

Elle délivre, sur présentation de la Carte, les Laits Condensés, sucrés et non-sucrés, destinés aux enfants, aux malades et aux vieillards (Blédine, Blécao, Farines Mont-Blanc, Bio-Farine sans cacao, Pharmacao, Bio-farine-cacaotée, etc.....).

Elle n'a pas interrompu la Fabrication de ses Spécialités pharmaceutiques, dont elle reprend les expéditions : *Phosphiode Garnal, Nucléosérum Garnal, Elixir de Virginie* et *Virginal Jouvence, Sirop Pectoral* pour adultes, *Sirop Pectoral* pour enfants, *Poudre Laxative Garnal,* etc.., etc...

Elle délivre les préparations et les produits au Tarif inter-ministériel adopté pour les fournitures aux bénéficiaires des lois sociales.